

PORTAIL FAMILLE



RÉSERVATIONS ÉTÉ 2018 ET ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

(RESTAURANT SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, MERCREDIS, VACANCES)

<i>Famille déjà utilisatrice du portail famille en 2017/2018</i>	<i>Nouvelle famille</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Se connecter au portail famille</i>• <i>Cliquer sur « Fiche enfant 2018/2019 »</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>Vérifier les données déjà existantes, modifier si besoin et n'oubliez pas d'enregistrer la fiche enfant</i>• <i>Attendre la validation par mail (dans un délai de 4 jours)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Accéder au portail famille par le site internet de la ville</i> www.mortagnesursevre.fr rubrique Portail Famille (en haut dans le bandeau noir)• <i>Créer un compte et définir son mot de passe après avoir cliqué sur le lien reçu par mail</i>• <i>Créer la fiche enfant en cliquant sur « Fiche enfant 2018/2019 »</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>Renseigner tous les champs et enregistrer la fiche enfant</i>• <i>Attendre la validation par mail (dans un délai de 4 jours)</i> ➤ <i>Des tutoriels sont en ligne pour vous aider dans vos démarches</i>
<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Cette validation est obligatoire et ouvre les droits pour réserver ensuite les activités de l'été et de l'année scolaire 2018/2019</i>➤ <i>Dans le cas d'une fratrie, vous devez créer autant de fiche enfant que vous avez d'enfant</i>➤ <i>Même si vous n'avez pas besoin pour le moment des services, il est conseillé de créer les fiches de vos enfants, cela simplifiant les démarches en cas d'imprévu</i>	